**Passeport EDUCFI en voie professionnelle – Les moyens de paiement**

**Niveaux d’études : CAP et seconde professionnelle**

* À partir de la liste ci-dessous, compléter les vignettes pour vérifier la bonne connaissance des informations spécifiques à une carte bancaire.
* Nom du titulaire
* Signature et cryptogramme
* Numéro de carte
* Date d’expiration
* Puce électronique



* Lire et répondre aux questions suivantes.

1. De quoi ai-je besoin pour effectuer un paiement sans contact ?

* Un cryptogramme visuel
* Une date d’expiration
* Placer ma carte contre le terminal de paiement
* Mon code à 4 chiffres
* Me limiter à 50 € par achat

1. De quoi ai-je besoin pour effectuer un paiement en ligne ?

* Une date d’expiration
* Me limiter à 50 € par achat
* Mon numéro de carte
* Placer ma carte sur le terminal de paiement
* Un cryptogramme visuel
* Mon code à 4 chiffres

1. J’utilise ma carte mais je n’ai pas activé le « sans contact ». De quoi ai-je besoin pour effectuer un paiement en magasin ?

* Insérer ma carte dans le terminal de paiement
* Un cryptogramme visuel
* Mon code à 4 chiffres
* Placer ma carte contre le terminal de paiement
* Une date d’expiration

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. Dès réception de ma carte, je la signe au dos avec un feutre. | ❑ Vrai | ❑ Faux |
| 1. Je note mon code au dos de la carte pour ne pas l’oublier. | ❑ Vrai | ❑ Faux |
| 1. Si je perds ma carte, ou bien si on me la vole, je fais opposition rapidement en prévenant ma banque par téléphone ou via l’application de ma banque. | ❑ Vrai | ❑ Faux |
| 1. Lorsque je règle un achat avec ma carte, je vérifie le montant qui s’affiche sur le terminal de paiement. | ❑ Vrai | ❑ Faux |
| 1. Si j’ai oublié mon code, je ne peux pas utiliser ma carte. | ❑ Vrai | ❑ Faux |

**Passeport EDUCFI en voie professionnelle – Les moyens de paiement**

**Niveaux d’études : CAP et seconde professionnelle**

* À partir de la liste ci-dessous, compléter les vignettes pour vérifier la bonne connaissance des informations spécifiques à une carte bancaire.
* Nom du titulaire
* Signature et cryptogramme
* Numéro de carte
* Date d’expiration
* Puce électronique



Signature et cryptogramme

Date d’expiration

Nom du titulaire

Numéro de carte

Puce électronique

* Lire et répondre aux questions suivantes.

1. De quoi ai-je besoin pour effectuer un paiement sans contact ?

* Un cryptogramme visuel
* Une date d’expiration
* Placer ma carte contre le terminal de paiement
* Mon code à 4 chiffres
* Me limiter à 50 € par achat

Pour aller plus loin : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/paiement-carte-bancaire-telephone-sans-contact>

1. De quoi ai-je besoin pour effectuer un paiement en ligne ?

* Une date d’expiration
* Me limiter à 50 € par achat
* Mon numéro de carte
* Placer ma carte sur le terminal de paiement
* Un cryptogramme visuel
* Mon code à 4 chiffres

Pour aller plus loin : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/paiement-en-ligne-conseils#>

1. J’utilise ma carte mais je n’ai pas activé le « sans contact ». De quoi ai-je besoin pour effectuer un paiement en magasin ?

* Insérer ma carte dans le terminal de paiement
* Un cryptogramme visuel
* Mon code à 4 chiffres
* Placer ma carte contre le terminal de paiement
* Une date d’expiration

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. Dès réception de ma carte, je la signe au dos avec un feutre. | ⌧ Vrai | ❑ Faux |
| 1. Je note mon code au dos de la carte pour ne pas l’oublier. | ❑ Vrai | ⌧ Faux |
| 1. Si je perds ma carte, ou bien si on me la vole, je fais opposition rapidement en prévenant ma banque par téléphone ou via l’application de ma banque. | ⌧ Vrai | ❑ Faux |
| 1. Lorsque je règle un achat avec ma carte, je vérifie le montant qui s’affiche sur le terminal de paiement. | ⌧ Vrai | ❑ Faux |
| 1. Si j’ai oublié mon code, je ne peux pas utiliser ma carte. | ❑ Vrai | ⌧ Faux |

Complément de réponse à la question 8 : Le paiement sans contact ne nécessite pas la composition du code secret. Cependant pour des raisons de sécurité, le montant maximum d'un paiement sans contact est limité à 50 € par opération. La banque fixe un plafond au montant cumulé des achats "sans contact" autorisés (par jour, par semaine ou par mois). Le nombre maximum de transactions consécutives autorisées est également limité. Lorsqu'un plafond est dépassé, on doit utiliser un autre moyen de paiement ou payer en insérant sa carte bancaire dans le TPE.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10410>